

## Bonnes pratiques

Voir ci-dessous des précisions

- Le dispositif « Petites villes de demain » : dans le Cotentin, 11 communes se sont regroupées pour bénéficier d'une mutualisation du coût des projets nécessitant une forte ingénierie, ... (Agglomération du Cotentin)
- Réseau des rénovateurs bbc de Normandie ([Myriam a réalisé une ITW d'Anne-Gaëlle CARO de la région Normandie à ce propos](#)) (RÉGION)
- Programme STARE emploi des réfugiés (MEF)
- Charte de la rénovation de qualité en Cotentin (MEF)
- Amorçage d'une CAE du bâtiment durable qui compte actuellement une centaine de professionnels travaillant sur une approche globale, générant naturellement du groupement, aptes à faire du bbc Réno et qui privilégient des matériaux bas-carbone : biosourcés, géosourcés et de réemploi <https://leschantiersdedemain.fr/> (MEF) -
- L'attractivité des métiers du bâtiment se joue également au niveau des adultes, parents et du corps enseignant (MEF)

- **La Stratégie RH locale des entreprises pour recruter et garder les compagnons se base sur des salaires attractifs et des aménagements « agiles » (Pôle Emploi)**

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

La transition écologique dans les territoires, une opportunité pour l'attractivité des petites villes

## Petites villes de demain : un soutien cousu main pour + 1 600 communes françaises

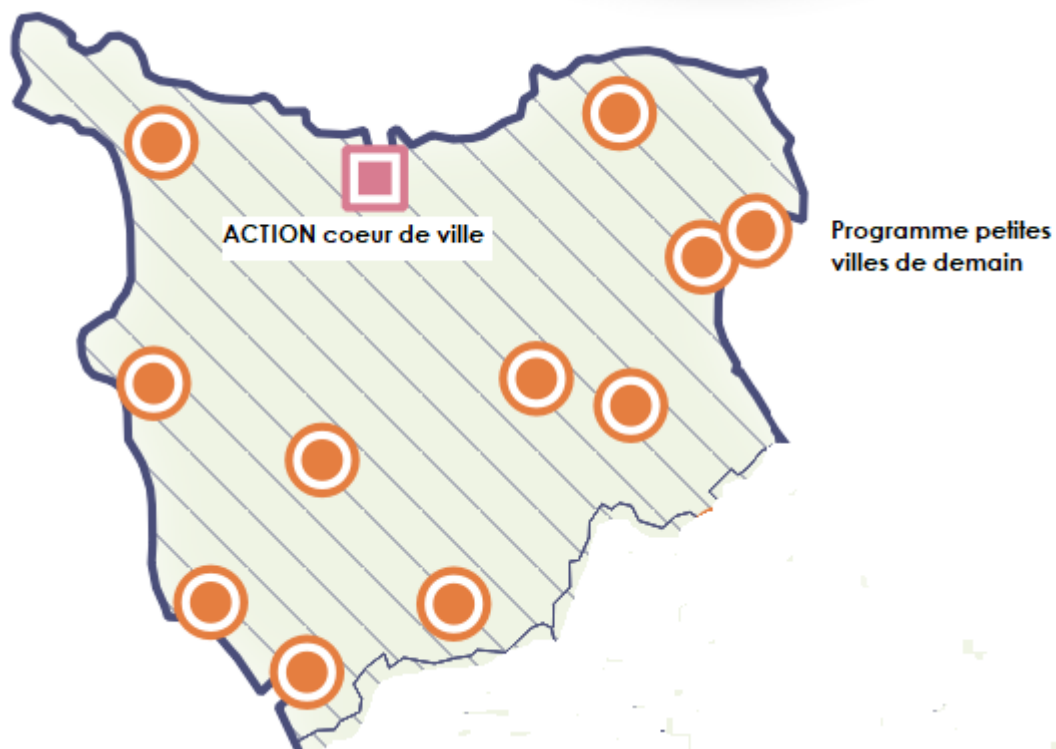
Petites villes  
de demain



Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie. ...
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées. ...
- L'accès à un réseau grâce au Club **Petites villes de demain**.

11 communes alliées dans le programme des « petites villes » du Cotentin



**Le volet « petites centralités » des Contrats de relance et de transition écologique**

Le programme Petites villes de demain est intégré aux **Contrats de relance et de transition écologique** (CRTE), en cours de signature sur l'ensemble du territoire.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

## La Quête de l'engagement sur le résultat des travaux de rénovation énergétique

SANS ENGAGEMENT SUR LES RÉSULTATS DES TRAVAUX DE RÉNOVATION, IL N'EST PAS RARE QUE LA DÉCEPTION SOIT AU BOUT DES TRAVAUX EN TERMES DE RÉDUCTION DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE. LE PRÉSIDENT DE L'ANTENNE LOCALE DE UFC QUE CHOISIR RAPPORTE LE CAS D'UN PROPRIÉTAIRE DONT LE LOGEMENT EST RESTÉ EN CLASSE G MALGRÉ UN INVESTISSEMENT EN TRAVAUX D'UN MONTANT DE 30.000 EUROS

**Seuls les professionnels du réseau des rénovateurs BBC de Normandie, labellisé par la Région, peuvent s'engager sur des résultats en cas de rénovation globale.**

Le chèque éco énergie est un dispositif de la Région Normandie qui propose un suivi de A à Z des rénovations de logement et donne accès à des aides financières de 500 à 10 000 €, selon votre projet.

Il permet de bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller Habitat & Energie pour éclairer les ambitions de la rénovation et aide à monter les dossiers de subvention.

Le conseiller oriente vers un auditeur conventionné qui précise les vraies priorités à travers un audit énergétique global de la maison.

Un rénovateur BBC formé à la coordination de rénovation globale (il en existe trop peu) prend alors le relais pour entamer l'ensemble des travaux qui assurent une rénovation efficace sur le long terme.

Grâce à ce dispositif, en une ou plusieurs étapes, il est possible de parvenir à une maison basse consommation.

[Chèque éco énergie Normandie](#)



## LE PROJET « SOLIDARITÉ TERRITORIALE POUR L'ACCÈS DES RÉFUGIÉS À L'EMPLOI – STARE MANCHE »

Ce projet est lauréat d'un appel à projets du Plan d'Investissement dans les Compétences visant à soutenir des projets innovants pour l'intégration professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale. Il bénéficie du soutien financier de l'Etat.

La Manche connaît une dynamique économique et un besoin de compétences dans de nombreux secteurs d'activité en tension, présentant ainsi des atouts pour les réfugiés qui souhaitent s'y installer de façon pérenne. S'appuyant sur ce contexte favorable, le projet STARE Manche comporte 2 grands volets :

- L'organisation de parcours d'accompagnement individualisé vers l'emploi.
- La formation des intermédiaires de l'emploi et l'information des entreprises pour faciliter l'intégration des réfugiés dans l'emploi.

Ce projet porté par la MEF du Cotentin rassemble, dans le cadre d'un consortium, la Mission Locale du Centre Manche, Passerelles Vers l'Emploi (organisme de formation et chantier d'insertion), l'Espace Temps-FJT (organisme de formation) et quatre chantiers d'insertion, Au Fil de l'Eau, Astre Environnement, Fil & Terre et Tri Tout Solidaire.

Démarré en janvier 2020 pour une durée de 3 ans, ce projet a été prolongé d'un an avec pour objectif d'accompagner 220 bénéficiaires de la protection internationale sur la période 2020-2024.

[Présentation de STARE](#)

[Plaquette entreprise](#)

Aurélie DURIAU

Chargée de projet STARE : [STARE50@mef-cotentin.com](mailto:STARE50@mef-cotentin.com)

02 33 01 64 69

# UN PROJET DE CHARTE POUR UNE RENOVATION DE QUALITE (MEF)

Projet de charte partenariale « rénovation énergétique » de la filière professionnelle du bâtiment sur le territoire (d'abord envisagé pour la ville de Cherbourg, la charte aurait toute sa place au niveau du territoire du Cotentin)

Objectifs : faciliter le passage à l'acte des particuliers et promouvoir l'efficacité énergétique et la qualité environnementale des travaux de rénovation. Favoriser la structuration d'une filière économique de la rénovation fortement créatrice d'emplois.

PRÉAMBULE Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire la consommation énergétique finale, de réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles, d'augmenter la part des énergies renouvelables, de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique, de lutter contre la précarité énergétique, le Plan de rénovation énergétique de l'habitat vise la rénovation de 380 000 logements privés par an au niveau national à partir de 2017.

Pour remplir ces objectifs, l'ADEME et les Régions favorisent l'émergence de plateformes territoriales de la rénovation énergétique.

Cherbourg-en-Cotentin, qui a pour ambition de massifier les chantiers de rénovation énergétique et de soutenir le secteur du bâtiment, a décidé de lancer une plateforme sur son territoire Pass Renov Énergie.

Hébergée au sein de l'antenne du CDHAT de Cherbourg, Pass Renov Énergie constitue un nouveau service public de la performance énergétique de l'habitat. L'objectif principal de PRE est de faciliter les démarches des particuliers (copropriétaires, propriétaires occupants ou bailleurs) dans toutes les étapes de leur(s) projet(s) de rénovation. Il constitue un guichet unique d'accompagnement des particuliers et s'attache à promouvoir une approche globale de la rénovation.

PRE n'a pas vocation à s'immiscer dans la relation commerciale et contractuelle établie entre les professionnels et leur client et n'interviendra pas en cas de précontentieux ou de contentieux.

La présente charte de partenariat-filière du bâtiment est conclue entre Cherbourg-en-Cotentin et les différents partenaires locaux du secteur du bâtiment en vue d'assurer sur le territoire la mise en place de ce nouveau service public d'accompagnement des usagers dans leur projet de rénovation de logement. Cette charte a pour objectif de rappeler les engagements réciproques de chacun.

→ **ARTICLE 1** Coordonnées de PASS RENOV ENERGIE • Antenne du CDHAT

→ **ARTICLE 2** Les engagements de Cherbourg-en-Cotentin :

- 1. Promouvoir les professionnels du bâtiment souhaitant contribuer aux objectifs de Pass Renov Énergie • en les référençant gratuitement dans un annuaire « Maîtres d'œuvre, architectes, entreprises, artisans de Pass Renov Energie ». Sous différents formats, électronique, ... • en communiquant sur des chantiers réalisés par les professionnels partenaires auprès du grand public, via des visites de chantiers organisées, par exemple, lors de la "Fête de l'Énergie", manifestation nationale instituée par l'ADEME • en relayant les supports de communication des acteurs partenaires identifiés • en facilitant la mise en relation des maîtres d'ouvrage avec les professionnels affiliés en les mettant en avant sur des manifestations partenaires comme « les rencontres du bâtiment pour demain » ou la « Fête de l'énergie », etc...
- 2. Favoriser la sensibilisation, l'information et la formation CONTRIBUTION DU RÉSEAU DES RÉNOVATEURS BBC DE NORMANDIE ?, ARPE, ....
- o en fournissant aux professionnels des supports de communication et informations à diffuser auprès de leur clientèle
  - o en favorisant le lien entre maîtres d'ouvrage, artisans et maîtres d'œuvre pour privilégier la vision globale et la performance thermique BBC rénovation 2
  - o en mettant à la disposition des professionnels des fiches techniques par typologies de travaux sur des exemples de projets d'un niveau BBC rénovation (en une ou plusieurs étapes)
  - o En organisant, avec les adhérents des organismes signataires de la présente Charte de partenariat des actions de sensibilisation et de formation, auprès des professionnels, sur le thème de la rénovation énergétique (ateliers techniques, visites de chantiers)
  - o En proposant, en partenariat avec les organisations professionnelles du bâtiment et les chambres consulaires et chambre des métiers et des artisans, un dispositif de « formation action » permettant aux professionnels de se former à l'emploi de matériaux biosourcés locaux (paille, chanvre, bois, terre, ...) mais aussi sur des techniques ou des produits innovants favorisant l'efficacité énergétique
  - o En consultant régulièrement les professionnels à propos des objectifs quantitatifs et qualitatifs des actions et des orientations suivies par la plateforme

- **ARTICLE 3** Les partenaires s'engagent à :
- 1. Communiquer positivement auprès de leurs adhérents ou affiliés sur les objectifs et les caractéristiques d'indépendance et transparence de l'accompagnement de Pass Renov Energie o Un dispositif lié à l'ensemble des organismes intervenant dans la rénovation de l'habitat o Un accompagnement « clés en main » des particuliers o Un lieu disposant d'informations actualisées sur les dispositifs d'aides en vigueur, sur l'existence de SIMUL'AIDÉS (outil de simulation des aides financières du réseau des Espaces Info Énergie), et sur le fait que le particulier peut obtenir une aide complète à la réalisation d'un plan de financement et ensuite au montage des dossiers de subventions par un conseiller o Une approche globale de la rénovation de l'habitat o Un annuaire de professionnels dûment qualifiés
- 2. Inciter à l'adhésion et communiquer sur les conditions stipulées par PRE o Être titulaire de la mention RGE et FEEBAT 5a ou 5b en cours de validité, et ce en lien avec les travaux de rénovation proposés aux clients o Disposer d'un ou plusieurs certificats de qualification en cours de validité et/ou de qualité, et ce en lien avec les travaux de rénovation proposés à la clientèle et qui ne relèvent pas de la mention RGE et FEEBAT 5a ou 5b o Ne pas faire l'objet d'une décision de justice contraire à l'éthique de la présente Charte de partenariat qui repose sur la confiance et la qualité (cessation d'activité...) o Répondre aux sollicitations de PRE concernant le maintien du référencement des professionnels dans l'annuaire « maître d'œuvre, architectes, entreprises, artisans », l'adhésion devant être renouvelée expressément tous les ans. o \*\* Les entreprises qui ne seraient pas certifiées RGE pourront néanmoins être référencées dès lors qu'elles s'engagent à faire ces formations dans l'année et /ou à demander la validation de leur certification RGE.
- 3. Inviter les professionnels à compléter et signer le bulletin d'adhésion à Pass Renov Energie. En joignant copie des pièces demandées ci-dessous, dont les modèles sont disponibles à PRE : • pour les entreprises et artisans, la copie de l'attestation d'obtention de la mention RGE validée ou en cours de validité • pour les maîtres d'œuvre, architectes, l'attestation de formation à la qualification FEEBAT 5a et 5b • la copie de l'attestation d'assurance professionnelle (responsabilité civile et garantie décennale) en cours de validité
- 4. Faciliter la collaboration transparente des professionnels avec PRE 3 o en tenant compte des informations déjà récoltées par le conseiller de PRE en matière d'orientations et objectifs du projet de rénovation. o en rappelant aux professionnels qu'ils doivent maintenir le contact avec le conseiller de PRE durant toute la durée d'un projet afin de définir et de prendre en compte au mieux : (1) les spécificités architecturales, techniques, juridiques, (2) le plan de financement (en tenant compte de l'éligibilité aux subventions).
- 5. Inviter les professionnels à remettre au particulier un devis détaillé o Il est réalisé obligatoirement après la visite du logement à rénover et constitue un document contractuel comportant des mentions légales obligatoires o Il peut faire l'objet de modifications, mais celles-ci doivent être justifiées auprès de la clientèle afin de maintenir un bon niveau de confiance. o Le conseiller PRE est habilité à analyser les devis dans l'esprit d'une offre globale tendant vers le BBC rénovation
- 6. Recommander aux professionnels d'assurer un suivi qualité du chantier o En incitant le particulier à avoir recours à un maître d'œuvre, architecte, bureau d'études technique... dès lors que le projet est global ou complexe o En s'engageant à produire le procès-verbal de réception des travaux à leur client, avec réserves et levée de réserves o En fournissant à la clientèle les fiches techniques des équipements mis en œuvre sur le chantier o En renseignant leurs clients sur les bonnes pratiques et usages de leur habitat rénové et des équipements installés afin de les aider à optimiser leurs consommations énergétiques et d'en avoir un usage conforme aux recommandations des fabricants (notamment s'agissant de la maintenance régulière des équipements)
- 7. Informer les professionnels de l'organisation éventuelle d'enquêtes de satisfaction conduites par l'un ou l'autre des signataires de la charte de partenariat, auprès des usagers ayant eu recours au service de PRE. o Ces enquêtes pourront porter aussi bien sur la qualité du conseil dispensé que celle des prestations ou de l'encadrement du chantier.
- 8. Communiquer positivement sur les formations et ateliers mis en place au sein des locaux du CDHAT en lien avec la CAPEB et la FFB
- 9. Faciliter le fait que les professionnels promeuvent les matériaux écologiques et les filières locales o Etant donné que les mentions RGE et FEEBAT 5a, 5b incluent des notions importantes d'écoconstruction, de confort des occupants et de maîtrise de l'énergie, les professionnels partenaires sont invités à fournir des explications et des options de travaux sur les devis émis • pour promouvoir l'emploi de matériaux biosourcés, et soutenir la structuration des filières émergentes en Normandie comme la paille, le chanvre (isolation) et le bois (énergie, construction, isolation) • pour préconiser des équipements faisant appel aux énergies renouvelables, en conformité avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

# LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ PORTANT SUR LA STRUCTURATION D'UNE CAE DU BÂTIMENT DURABLE.

Elle compte maintenant une centaine de professionnels travaillant sur une approche globale, aptes à faire du bbc Réno et qui privilégient des matériaux bas-carbone : biosourcés, géosourcés et de réemploi

## Objectifs de l'action

Favoriser le regroupement et l'organisation de porteurs de projets jusqu'alors isolés, intéressés par les orientations et opportunités inhérentes au développement durable. L'idée est de permettre de créer son propre emploi salarié au sein d'une entreprise "coopérative" partagée avec d'autres entrepreneurs (plutôt que de créer sa propre entreprise isolée...). Dans cette perspective, l'objectif est de mettre en place sur le territoire une coopérative d'activité et d'emploi spécialisée "éco construction".

Cette Coopérative s'adresse à tous les professionnels du bâtiment acceptant de signer une charte commune (axée sur les valeurs sociales et solidaires, écriture en cours) :

- Ingénierie : OPC, architecte, maîtrise d'œuvre, économiste de la construction, bureau d'études, dessinateurs, géomètre, ambassadeur en économie d'énergie, thermicien...
- Gros œuvre : maçon, charpentier, couvreur, tailleur de pierres, zingueur...
- Second œuvre : peintre, décorateur, plombier, menuisier, agent de maintenance, aménagement d'intérieur, électricien, chauffagiste, frigoriste, multiservices, plâtrier, poseur, tapissier, ENR, gestion de l'eau, ...
- Ainsi qu'aux demandeurs d'emploi qui souhaitent travailler dans cette filière.

Le statut juridique (SCOP ou SCIC) permet :

- de s'assurer un bon départ d'activité en limitant les risques et les coûts,
- de bénéficier d'une dynamique de groupe,
- de simplifier la gestion des activités développées.

L'intérêt est de se décharger des tâches administratives et comptables pour que l'entrepreneur se consacre exclusivement à son métier. En effet, une CAE fournit tous les documents utiles à l'activité (devis type, règles d'application de la TVA, fiches de remboursement kilométrique, ...). Les coopérateurs peuvent bénéficier d'un accompagnement adapté : lecture des outils comptables, commercial, sécurité au travail, réalisation de devis, étude de rentabilité, création d'outils de communication (pages web, carte de visite, flyers...), gestion des litiges...

Les entrepreneurs réunis dans la Coopérative développent des clientèles et établissent des devis. La coopérative est financée par un pourcentage retenu sur les produits de l'activité suivant des modalités incontestables clairement indiquées aux coopérateurs. Elle peut également bénéficier de financements publics et privés pour l'accompagnement au démarrage des activités accueillies. Outre la retenue opérée sur les activités, elle peut rendre des services refacturés (sans objectif de profit) aux activités dans le cadre de la mutualisation de moyens entre entrepreneurs (mise à disposition de locaux, de matériel, de temps de travail...).

Les coopérateurs sont d'abord des entrepreneurs associés à hauteur du CA qu'ils génèrent. Ils peuvent s'offrir le droit du travail, une sécurité, une protection sociale, des mutualisations de charges et de compétences, des opportunités d'affaires, des outils financiers, c'est à dire une solidarité à laquelle aucun travailleur indépendant ni aucun gérant de microsociété, ni aucun auto entrepreneur ne peut prétendre. La coopérative est une entreprise collective ; et chacun a vocation à s'y salarier durablement et à en devenir membre à part entière.

## Détail de l'action

**La phase de montage : description étape par étape :**

### Partenaires mobilisés par la Maison de l'Emploi :

Un Comité de pilotage spécifique de cette action a été constitué avec les partenaires suivants : les CAE généralistes régionales (Creacoop 14 et Crescendo 61), ADEME, DREAL, CG50, Conseil régional Basse-Normandie, Parc Régional, EIE, MEF de Caen, CAPEB, Pôle Emploi, URSCOP, Unité Territoriale Manche DIRECTTE, PLIE, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche, Syndicat Mixte du Cotentin.

**Détail des opérations menées préalablement à la mise en œuvre :**



- Etape 1 – Mise en place de groupes de travail avec pour premier enjeu de faire découvrir, comprendre et assimiler le concept de la CAE par l'ensemble des partenaires du projet Maison de l'Emploi et Développement Durable (travail laborieux même au sein d'une MDE, la MDE ne travaillait pas sur l'axe ESS).
- Etape 2 – Constat qu'il faut d'abord entreprendre une étude de faisabilité sur le territoire de Cotentin (proposition de la MDE), avec prise de conscience qu'il faut obtenir l'aval de la filière pour mener ces études avec des courriers de la CAPEB et de la FFB.
- Etape 3 – Recherche de financements pour mener l'étude de préfiguration.
- Etape 4 – Définition d'un cahier des charges.
- Etape 5 – Choix d'un prestataire.
- Etape 6 – Validation en comité de pilotage au cours duquel le prestataire vient présenter la méthodologie envisagée pour l'étude.
- Le coût de l'étude a été pris en charge par la DIRECCTE, la DREAL, La Caisse des dépôts et Consignations et la MEF du Cotentin
- L'étude de faisabilité a été menée par deux consultants de « Coopérer pour entreprendre » - <http://www.cooperer.coop/> (Facteur clé dans le projet)

#### **La phase de mise en œuvre : description étape par étape :**

- Etape 7 – Les premiers résultats de l'étude ont été présentés au Comité de pilotage (COPIL) de l'action le 14 mars 2012 avec un état des lieux de la filière écoconstruction sur le bassin d'emploi et des potentiels pour la création d'une Coopérative d'Activités et d'Emploi éco-construction sur le Cotentin. Cet état des lieux s'appuyait sur :
  - 20 rendez-vous individuels avec des acteurs de l'éco construction, des représentants de la filière du bâtiment, des structures en charge de l'accompagnement des créateurs d'entreprises, des collectivités territoriales (communauté de communes, Conseil Général),
  - l'animation d'une table ronde le 8 mars 2012 à la Maison de l'Emploi pour obtenir un retour des opérateurs de l'éco construction,
  - la constitution d'une base de données des porteurs de projet de création d'activités ou des personnes en activité sensibilisés aux enjeux de l'éco construction (suite aux entretiens et échanges qui ont eu lieu),
  - diverses recherches documentaires.
- A l'issue de cette présentation le COPIL a souhaité :
  - Elargir le champ thématique à d'autres acteurs que ceux de l'éco-construction. L'ouverture aux métiers du développement durable doit être précisée : certaines CAE généralistes accueillent déjà des porteurs de projet qui interviennent dans ce champ.
  - Elargir le champ géographique au-delà du seul Cotentin : il n'est pas sans incidence sur le portage même du projet car il a été rappelé que l'étude est portée par la MDE du Cotentin, et que le changement de territoire pourrait avoir des incidences sur l'ancrage géographique du projet.
- Etape 8 – L'étude s'est poursuivie avec l'analyse de retours d'expérience sur des projets comparables sur d'autres territoires (SCIC, CAE Bâtiment), étant entendu que le projet n'a pas d'équivalent à ce jour (les autres CAE ayant un schéma « classique » plutôt axé sur l'insertion et pas sur l'éco construction/offre globale ou la valorisation du patrimoine). Il est notamment ressorti de cette étude qu'il y avait un important travail de sensibilisation des coopérateurs et partenaires potentiels du projet à réaliser pour consolider le montage financier et opérationnel du projet, et pour le valider.
- Etape 9 – Les résultats finaux ont été présentés au Comité de pilotage de l'action le 25 octobre 2012 avec, pour conclusion, le fait que pour apporter une réponse coopérative globale aux enjeux de l'éco construction et du Développement Durable dans la Manche<sup>1</sup>, le dispositif devrait s'articuler autour de 3 pôles : un CAE bâtiment DD, une SCIC éco construction (dans une dynamique de filière « éco-construction » et de formation) et une coopérative d'entrepreneurs.

Le projet croise la démarche de Crescendo (CAE généraliste implantée dans l'Orne, département voisin) qui souhaite s'étendre dans la Manche. Il est envisagé d'agir dans un esprit de mutualisation (la

<sup>1</sup>La SCIC des vents du Cotentin Parc Naturel Régional (PNR) des Marais du Cotentin et du Bessin pourrait être un partenaire idéal pour la création d'une coopérative d'entrepreneurs.

CAE « bâtiment DD » s'adossant –filialisation- à Crescendo) : mutualisation de lieux, mutualisation de fonctions (back-office comptable notamment, surtout au démarrage).

Le COPIL a jugé qu'il s'agissait d'"un beau projet" répondant à des besoins bien identifiés. Les structures suivantes se sont engagées à participer à son financement : Conseil Régional de Basse-Normandie, Conseil Général de la Manche, DIRRECTE, DREAL, Caisse des dépôts et Consignations, Parc Régional des Marais.

#### Ressources mobilisées :

- Chargé de mission MDE mobilisé pendant la durée de l'action : 0,5 ETP
- Coût de l'étude de faisabilité : 32 558 €
- Sources de financement : DIRRECTE, la DREAL, La Caisse des Dépôts et Consignations, Coopérer pour entreprendre et la MDE du Cotentin

#### Facteurs de réussite

Être partisan du mode d'organisation en CAE, bien connaître le fonctionnement, être convaincant et tenace, avoir convaincu l'ADEME, la DREAL et la DIRRECTE, avoir disposé de deux consultants compétents lors de la phase de préfiguration.

#### Difficultés rencontrées et solutions apportées

Méconnaissance des CAE, incrédulité vis-à-vis du fonctionnement coopératif, incrédulité vis-à-vis d'une CAE bâtiment axée sur l'éco-construction, vide juridique / droit du travail entourant le statut d'entrepreneur salarié (seulement résolu par la loi HAMON sur l'ESS).

#### Résultats

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée départementale le 13 décembre 2012, le plan climat énergie du Conseil Général de la Manche intègre explicitement le projet de CAE bâtiment dans la thématique « Accompagner les filières et les professionnels du bâtiment ».

C'est la coopérative Crescendo qui a mené à bien la mobilisation des financements publics, pour l'essaimage, le démarrage, et le fonctionnement régulier. Le projet est donc déployé sur une échelle départementale (au moins) en s'appuyant sur la Communauté de Communes de Canisy (Sud-Ouest de Saint-Lô – préfecture de la Manche). Le fonds de confiance France Active a été accordé au projet le 13 octobre 2013 : il a permis d'entamer la période d'essaimage pour faire connaître et grandir le projet. Avant même d'avoir débuté cette phase de concrétisation sur le terrain, une vingtaine de professionnels en situation précaire ou sans emploi s'étaient dits intéressés pour intégrer la CAE. L'inscription de la CAE « Les chantiers de demain » à la chambre des métiers a eu lieu en avril 2014. La coopérative compte déjà une quinzaine de coopérateurs dont la moitié sont salariés associés.

Enfin, il est important de signaler que cette initiative est parfaitement en cohérence avec les ambitions du Développement Durable et du projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire 2013 - Entreprendre autrement pour créer des emplois dans nos territoires.

<http://www.economie.gouv.fr/files/pjl-ess-dp.pdf> (page 40)

*Ce projet est intéressant car il permet de développer l'innovation, tant du côté de l'offre (éco construction, offre globale), que du côté « social » puisqu'il implique de travailler autrement, de mutualiser les forces, et d'accompagner les porteurs de projet (qu'ils soient actifs ou demandeurs d'emploi).*

*Il est également riche car la CAE est ouverte à différents corps de métier, et autorise à développer de nouveaux marchés ou « niches » (développement de nouvelles filières liées aux agro matériaux, etc.). Il est également intéressant lorsque l'on voit la multitude et l'engagement fort des participants, qui, on le perçoit, ont dû pousser leur réflexion au-delà de leurs territoires et de leurs pratiques habituelles. D'autre part, il permet à la Maison de l'Emploi de valoriser le travail effectué sur l'innovation sociale et l'économie sociale et solidaire.*

# ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU BÂTIMENT

Il est bien entendu important de valoriser les métiers aux yeux des jeunes collégiens et autres (nous avons organisé plusieurs années consécutives un salon « les rencontres du bâtiment pour demain – tous écoresponsables ») mais ce n'est pas suffisant car l'enjeu de l'attractivité vis-à-vis des métiers du bâtiment doit intégrer les adultes, notamment ceux qui véhiculent et diffusent auprès des jeunes une image des métiers du bâtiment : les parents, les familles, le système scolaire, les enseignants ... sont donc des cibles en elles-mêmes à ne pas négliger pour espérer changer l'image des métiers du bâtiment

En 2020, lors du SALON de l'HABITAT qui s'est tenu à la Cité de la Mer de CHERBOURG, nous avons adopté une démarche proactive pour « Donner envie » à des adultes d'orienter, ou au moins de ne pas décourager, des jeunes de choisir les métiers du bâtiment<sup>2</sup>. Pour ce faire, nous avons interpellé des visiteurs par l'intermédiaire d'une enquête qui nous permettait de les interroger sur le secteur du bâtiment et de diffuser des informations susceptibles de « donner envie ».

- Les Objectifs opérationnels de l'enquête :
  - Apprécier les aprioris qui persistent sur les métiers du bâtiment
  - Estimer le besoin de revalorisation dont ils devraient bénéficier
  - Faire passer des informations sur les différents points mentionnés plus haut \*\*\*\* (en actualisant en sourdine l'image du secteur, notamment en matière de bâtiment durable, et d'utilisation de matériaux issues de filières de proximité).
  - Savoir si le public était vraiment conscient que le secteur du bâtiment est responsable d'une surconsommation énergétique et de fortes émissions de GES favorisant le dérèglement climatique (nous cherchions ainsi à ce que le public fasse la connexion entre « travaux de rénovation énergétique » et « impacts écologiques de ces travaux »).

- L'échantillon de 70 réponses est faible mais peut met quand même « la puce à l'oreille » (les enquêtés étaient souvent en couples, quelques fois accompagnés de leurs enfants ou petits-enfants)

## RÉSULTATS

### 1. Les a priori sont tenaces

- 50% des personnes interrogées continuent de penser que les métiers du bâtiment sont pénibles et dangereux (ils ne sont que 16% à contester cette affirmation)
- 32% pensent que les salariés du secteur sont mal payés (23% ne sont pas de cet avis et près de 50% ne se prononcent pas....)
- Ils sont peu nombreux à penser que les métiers n'évoluent pas, que seuls les mauvais élèves les exercent ou que la qualité de la formation n'est pas importante.

### 2. Il faut revaloriser le secteur

- 77% pensent qu'il faut rendre les métiers du bâtiment plus attractifs pour les jeunes  
Une grande majorité des personnes concède qu'il faut donner une autre image aux métiers et qu'il faut privilégier les arguments liés aux mutations technologiques et aux bénéfices écologiques que rendent ces métiers. Ils sont mitigés sur le fait que les professionnels (artisans) soient en première ligne pour témoigner et créer des vocations

### 3. La consommation énergétique des bâtiments et ses conséquences ne sont pas bien connues

- Seuls 34% des interrogés sont clairement conscients que le secteur du bâtiment représente une énorme consommation d'énergie et qu'il est responsable de l'émission de grande quantité de GES

- 20% sont même franchement dubitatifs sur la responsabilité du secteur du bâtiment dans ces questions
- près de 50% ne se prononcent pas – au mieux ils ne sont pas sûrs !!

Ces résultats doivent donner lieu à confirmation car ils semblent indiquer que la connaissance de l'empreinte écologique de l'habitat par la population n'est pas réellement établie. Ce point pourrait être anecdotique mais on peut aussi considérer qu'il peut freiner les objectifs poursuivis par les pouvoirs publics en matière d'économie d'énergie et de décarbonisation du secteur du bâtiment (qui continue à représenter 19% des émissions de GES). La stratégie de la neutralité carbone en 2050 suppose qu'une grande majorité du parc de bâtiments, en commençant par les logements les plus énergivores, soit rénovée pour atteindre le niveau BBC (Bâtiments Basse Consommation).

En effet, la méconnaissance du rôle joué par le secteur du bâtiment dans le dérèglement climatique associée à une perception tronquée des ménages sur l'état « thermique » de leur logement (enquête Tremi de l'ADEME publiée en 2018) peuvent constituer un cocktail susceptible de contrarier la massification des travaux de performance énergétique BBC dans les logements des Français et donc la si importante neutralité carbone.

4. Oui le bâtiment peut être une orientation pour un jeune soucieux d'écologie
- 67% répondent que si l'occasion se présentait, ils encourageraient un ado cherchant sa voie dans le développement durable à s'intéresser au secteur du bâtiment.

Ce résultat aurait certainement été différent si la question avait été posée en tout début d'enquête (le test serait facilement réalisable lors d'une prochaine manifestation). De la même façon, le plébiscite (en fin d'enquête) des filières locales de matériaux bas carbone (terre, paille, chanvre, roseau, bois, réemploi, ...) est certainement dû au fait que leurs vertus sont venues illustrer un des moyens de lutter contre le changement climatique. Il faut néanmoins souligner qu'un certain nombre de personnes ont noté une compétition possible pour l'utilisation des terres agricoles.

Quoi qu'il en soit, le fait que l'on puisse conseiller le secteur du bâtiment à un jeune sensible au sort de la planète montre que les choses peuvent changer et que les collèges et lycées d'enseignement général pourraient considérer l'acculturation au secteur du bâtiment comme faisant partie de l'éducation au développement durable (EDD) qui selon l'éducation nationale « permet de former le futur citoyen aux choix complexes qui mettent en jeu le développement durable dans son existence personnelle et dans la société dans laquelle il vit. »

Cet objectif de « donner envie » est également poursuivi chaque année lors des « Rencontres du bâtiment pour demain – Tous écoresponsables ». Cet événement qui rassemble de nombreux partenaires est destiné aux collégiens, lycéens et jeunes adultes. Il est à noter qu'il reste exceptionnel que les établissements d'enseignement général envoient des classes et permettent ainsi de sensibiliser toute une classe d'âge à la diversité des métiers du bâtiment et aux enjeux sociétaux auxquels ils répondent. C'est bien parce que les métiers du bâtiment sont perçus comme non pertinents ou compatibles avec les filières générales que les établissements n'envoient que les classes prépa-métiers ou les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).